MARCHES PUBLICS

ACTE D'ENGAGEMENT

POUVOIR ADJUDICATEUR

Ecole Nationale des sports de montagne
35 route du Bouchet, 74400 Chamonix Mont Blanc
Site du CNSNMM, 1848 route des Pessettes, 39220 Prémanon

OBJET DU MARCHE

FOURNITURE D'UNE FRAISEUSE ET D'UN TOUR D'USINAGE CONVENTIONEL + REPRISE ANCIENNE MACHINE

PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS

Nicolas Michaud, CNSNMM, 1848 route des Pessettes, 39220 Prémanon.
nicolas.michaud@ensm.sports.gouv.fr
Tel 03.84.60.78.37

ORDONNATEUR

Mr Brissaud Manuel, directeur général ENSM
Ecole Nationale des sports de montagne
35 route du Bouchet, 74400 Chamonix Mont Blanc

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Madame Sophie Poletaeff, agent comptable de l'Ecole Nationale des sports de montagne.
35 route du Bouchet, 74400 Chamonix Mont Blanc

ARTICLE 1 - CONTRACTANT(S)

☐ **LE, CONTRACTANT UNIQUE, SOUSSIGNÉ**

Dénomination	
Représenté par, dûment habilité	
Adresse	
Tél	
Courriel	
N° SIREN ou SIRET / Code APE	
Inscrit au registre de commerce du Greffe du Tribunal	

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Le contractant unique, après avoir pris connaissance et approuvé, sans rature ni rajout, le Règlement de Consultation (R.C.) et le Cahier de Clauses Techniques – (C.C.T) et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir fourni les renseignements, documents, déclarations, certificats et attestations visées aux articles 48 à 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- S'ENGAGE(NT) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix et dans les conditions ci-après définies.
- AFFIRME(NT), sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'ils sont titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités encourues

ARTICLE 3 – PRIX et FINACEMENT

3.1 – Prix du marché

Le présent marché est un marché à prix unitaire HT ferme. Les prix sont ceux en vigueur au jour de la soumission de l'entreprise et sont fermes et définitifs. Les prix sont réputés établis aux conditions économiques du mois de la soumission.

FOURNITURE MACHINES ET REPRISE ANCIENNE MACHINE

Désignation	Montant HT en €	TVA en €	Montant TTC en €
Lot 1 FRAISEUSE			
Lot 2 TOUR			

Désignation	Montant HT en €	TVA en €	Montant TTC en €
Reprise ancienne machine			

RTICLE 4 – DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison : 90 jours maximum après notification du marché à la société retenue.

ARTICLE 5 – REGLEMENT DES COMPTES

5.1 - Libération des sommes dues

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit des comptes suivants :

Désignation de l'entreprise	Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB

5.2 - Retenue de garantie – Caution

Aucune retenue de garantie ne sera prélevée.

ARTICLE 6 – VISAS

La signature du présent acte d'engagement emporte signature de la déclaration du candidat (DC1) ou, le cas échéant, le formulaire de candidature MPS ou DUME.

Si l'offre est signée au moment de l'attribution, le titulaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise.

Un contrat pourra être mis en place par les deux parties.

Le contractant affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 25 mars 2016.

VISA Contrôleur Financier :

VISA Ordonnateur

Le ……à……..